

# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ARBORISTE ÉLAGUEUR



**Devenez grimpeur élagueur spécialisé**  
**Maîtrisez la taille raisonnée des arbres**  
**Apprenez à travailler en sécurité**

## Objectifs

Le titulaire du diplôme est formé au métier d'élagueur. Pour cela, il apprend à effectuer des choix techniques sur l'entretien et la consolidation des arbres. Il est capable d'abattre ou de démonter des végétaux encombrants ou dangereux. Enfin, il sait diagnostiquer l'état de l'arbre et proposer une solution d'intervention.

## Débouchés

L'élagueur travaille dans une entreprise spécialisée en élagage ou travaux forestiers, chez un paysagiste ou au sein d'un service espaces verts d'une collectivité territoriale.

Possibilité de créer rapidement sa propre entreprise

## Public concerné

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

## Diplôme

Certificat de spécialisation "arboriste - élagueur"  
Certificat de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

## Pré-requis

Savoirs de base (mathématiques, français)

Posséder une bonne condition physique et ne pas être sujet au vertige

## Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture (BP Aménagements Paysagers – BP Responsable de Chantiers Forestiers ou BAC Pro Aménagements Paysagers – BAC Pro Forêt et autres diplômes de niveau 4 ou supérieur) ;  
**ou** justifier d'une année d'expérience professionnelle à temps plein dans un métier en rapport avec le diplôme ;  
**ou** 3 années d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur.

## Durée

Formation de 970 heures :  

- 550 h en centre
- 420 h en entreprise

## Dates

Mars 2022

## Effectif

8 personnes

## Tarifs

14 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les demandeurs d'emploi, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

## Lieu de formation

CFPPA  
4 avenue Euphrasie Guynemer  
02400 VERDILLY

## Programme / Modalités pédagogiques

Le Certificat de Spécialisation est constitué de 3 Unités Capitalisables (UC). Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) avec 3 blocs de compétences. Une Unité Capitalisable correspond à un bloc de compétences.

<b>UC1</b>	<b>Définir une stratégie d'intervention</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre</li><li>• Elaborer un plan d'intervention</li></ul>
<b>UC2</b>	<b>Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser des techniques d'accès au houppier</li><li>• Se déplacer dans un arbre</li></ul>
<b>UC3</b>	<b>Réaliser des interventions techniques sur les arbres</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation</li><li>• Réaliser des opérations de suppression</li></ul>

Formation en présentiel.

## Modalités d'évaluation

L'examen est validé par l'obtention de 3 Unités Capitalisables (blocs de compétences)  
Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans

## Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle au service de la formation

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques.

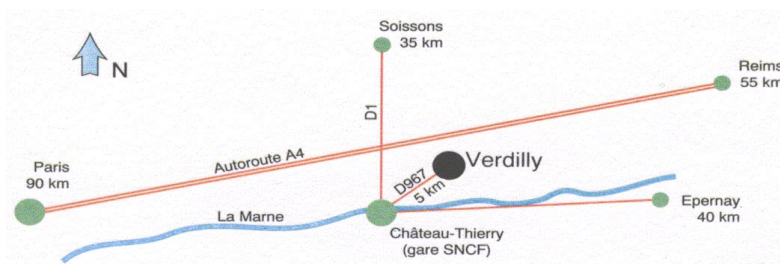
Parc paysager arboré de 7 ha et massif forestier de 600 ha.

Possibilité d'hébergement.

Pas de service de restauration mais mise à disposition d'une salle équipée avec réfrigérateur et micro-ondes.

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Transport en commun sur réservation



Accueil des personnes en situation de handicap ou en difficulté, adaptation possible, nous contacter.

